

1966, sept ans plus tard, le revenu net était de \$1.11 l'action, tout juste le double. Pour 1967, ce revenu est évalué entre 90 et 95c. l'action—les faits que j'ai déjà consignés au compte rendu expliquent cette baisse. Le *Times* dit plus loin qu'en 1968, on s'attend à ce que les profits accusent une hausse très marquée; tout indique que les prix, surtout dans l'alimentation, vont continuer de monter. Dans le cas contraire, il n'y a aucun problème. Si les prix n'augmentent pas, et s'il en est de même pour les autres produits de consommation, ce bill n'a aucune raison d'être. Mais s'ils augmentent, comme nous le prévoyons tous, y compris le gouvernement—que va faire le ministre? Il ne lèvera pas le petit doigt.

Le gouvernement va probablement réagir à cette hausse constante en formant encore d'autres comités. Nous le savons: chaque fois que surgit une situation défavorable, qu'il s'agisse du problème industriel de Sydney ou du blé de l'Ouest, les membres du cabinet se présentent autour de leur table de conférence et se demandent comment ils vont en sortir. La réponse est immédiate: une étude qui permettra de mettre l'affaire en veilleuse pendant des mois, et quand elle sera terminée, le problème aura peut-être disparu. Ils peuvent encore affirmer qu'ils n'adopteront pas cette attitude intellectuelle, car elle n'est peut-être pas accessible à tout le monde. Ils se montreront plutôt hardis, actifs et prévoyants. Ils formeront une équipe d'experts. Que diable, nous en avons déjà tellement que le ministre de la Défense nationale devra bientôt les unifier. (*Applaudissements*)

Au point où nous en sommes, les familles à revenu modique ne peuvent plus jouir de notre prospérité. Le gouvernement se donne de grands airs lorsqu'il parle de l'expansion de l'économie et du niveau de vie élevé dont jouit le pays, mais cela ne donne pas de pain aux familles qui comptent six, sept enfants ou davantage. La prospérité ne devrait pas être réservée aux seuls riches. La prospérité est un patrimoine auquel tous les Canadiens ont droit, surtout dans le climat économique qui est le nôtre aujourd'hui.

● (4.30 p.m.)

Le gouvernement actuel est bien connu pour protéger les puissants de ce monde aux dépens de ceux qui sont sans défense. Le secrétaire parlementaire hoche la tête. A quelle protection les consommateurs, ou plutôt les créanciers—car les deux appellations sont interchangeable dans de telles circonstances—à quelle protection les créanciers de

la Prudential Finance ont-ils pu faire appel? A mon avis, le ministre devrait veiller à faire donner à ce bill le plus de mordant possible afin qu'au premier signe, les mâchoires se referment et fassent rendre gorge à ce genre particulier d'oiseaux qui s'en prennent au petit consommateur et aux familles à revenu moyen ou insuffisant. Et ainsi ces gigantesques sociétés ne pourraient plus impunément étrangler les familles de petits salariés afin de réaliser d'énormes profits.

J'ignore si le sujet est amusant, mais je suis sérieux lorsque je dis qu'il n'est pas honnête de la part d'une importante maison de distribution de denrées alimentaires, de réaliser un bénéfice net de \$1.11, sur chacune de ses actions, doublant ainsi ses bénéfices en sept ans. Celui qui va payer la note, c'est le père de famille qui ne parvient pas à nourrir suffisamment les siens. Pour justifier de tels actes, certains déclarent que ces bénéfices ne dépassent pas 2 p. 100. Quelqu'un l'a dit, je crois, à la Chambre. Mais 2 p. 100 de 500 millions de dollars—c'est le cas d'une compagnie, non la plus importante,—représentent un bénéfice d'un million de dollars. Il n'y a pas à s'en moquer. Ce qui est tragique, c'est que ce bénéfice est pris dans les poches de gens qui n'ont simplement pas les moyens de payer. Dans bien cas, il représente un pot-de-*vin* injustifiable de la part de ceux qui peuvent contrôler le marché et les prix, sans aucun gain visible pour le cultivateur et le père de famille.

Voilà pourquoi il faudrait que le projet de loi soit vraiment efficace et que le ministre ait les pouvoirs nécessaires en cas de besoin. S'il les avait et qu'il se montrait prêt à s'en servir, il n'en aurait pas besoin. Mais dans le cas contraire, les contrevenants se moqueront simplement de ses efforts et de son amicale persuasion.

Ce qui cause le plus de souci en ce moment, alors que nous étudions ce projet de loi, c'est l'augmentation du coût des biens de consommation, le prix d'une paire de chaussures et de tout ce qui sert à nourrir et à vêtir le chef de famille et les siens. Ces coûts montent depuis des mois. Le gouvernement amorphe s'abstient d'agir et les coûts continuent de monter.

Pourtant c'est là le domaine où ne peut s'immiscer le prétendu nouveau ministre, avec ses objectifs mirobolants décrits avec volubilité et en termes si imagés par le ministre. Il ne peut s'immiscer précisément dans le domaine où le besoin s'en fait le plus sentir. Aux termes de cette loi, le ministre ne peut rien faire quant aux prix. En fait, le mot prix ne figure même pas dans le bill. En